



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 09 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 09 juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de COLLERET s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude MENISSEZ, Maire de Colleret, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04 juillet 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Date d'affichage : 11 juillet 2022

PRESENT(E)S :

M. Claude MENISSEZ, Mme Christine BARTOSIK, M. Christian BERNARD, M. Jean-Luc PIERSON, M. Jean-Louis LEJUSTE, Mme Michèle BETTIOL, Mme Denise VANNOORENBERGHE, M. Stéphane GRIMAULT, M. Dimitri CLEMENT, Mme Emilie MYSLICKI, M. Gilbert MARIE

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Céline LAURENT à M. Dimitri CLEMENT
Mme Kathleen LENNE à Mme Christine BARTOSIK

ABSENT(E)S :

Mme Lucie DUPONT, Mme Sabrina DELMAR, M. Patrick ENGELS, M. Sébastien HUCHETTE

ABSENT(E)S EXCUSES :

Mme Fabienne GRISART

Secrétaire de séance :

Mme Christine BARTOSIK

Le Procès-verbal de la séance du 04 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

I – Annulation de la ducasse d'août

Monsieur le Maire expose son souhait d'annuler la ducasse au vu des éléments suivants :

- Peu de monde présent aux manèges, malgré les tickets offerts chaque année par la municipalité
- Pas de concertation des forains entr'eux afin de déterminer une date commune.
- Les forains ont refusé les changements de dates proposées par la mairie, et n'ont pas répondu aux différents courriers envoyés.

Le conseil municipal, à 1 voix contre et 13 voix pour, approuve l'annulation de la ducasse.

Divers

Madame Vannoorenberghe signale que les affiches concernant les diverses manifestations culturelles ont été enlevées de la salle R Tache. Il lui a été répondu que ça ne se reproduirait plus.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 9h35.